



Madame Elisabeth Borne

Ministre l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur

et de la recherche

Le 2 mai 2025

Madame la Ministre,

France urbaine, Intercommunalités de France, le Réseau français des villes éducatrices (RFVE), l'Association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV), l'Association des petites villes de France (APVF) et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) sont impliqués dans le comité de filière animation depuis sa création en 2022.

En tant qu'associations de collectivités, nous partageons des préoccupations communes pour les questions éducatives au sens large, dans et au dehors de l'école. A ce titre, nous souhaitons vous interpellier sur plusieurs sujets transversaux.

D'abord, nous sommes préoccupés par la question du **continuum éducatif** entre les différents temps de l'enfant. Au-delà de l'école, le périscolaire et l'extrascolaire sont des temps éducatifs à part entière, lesquels méritent pleinement reconnaissance et soutien. Dans nos collectivités, la continuité éducative est au cœur des projets éducatifs locaux, considérant les temps éducatifs dans leur ensemble et non dans des effets de silos. Le soutien à la parentalité est un bon exemple de politique qui se déploie de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte, avec une vision d'ensemble plutôt que de manière cloisonnée entre différentes tranches d'âge et différents acteurs. Nous proposons donc de relancer **les Projets Éducatifs de Territoire** qui auraient une ambition plus vaste que la première version, qui a pu se limiter parfois à un outil technique pour la mise en place des activités périscolaires, mais cette fois établirait une vision d'ensemble de la politique éducative d'une ville de 0 à 18 ans, voire au-delà, et impliquant l'ensemble des parties prenantes et des acteurs de l'éducation.

Aujourd'hui, les collectivités font face à un manque de visibilité croissant concernant les moyens financiers et humains qui leur sont alloués pour assurer la continuité éducative. Cette incertitude, qu'elle soit liée à des réformes législatives ou à des changements budgétaires, entrave leur capacité à planifier efficacement les actions éducatives sur le long terme. Nous souhaitons une meilleure transparence et une stabilité dans l'allocation des moyens, afin de permettre aux collectivités de jouer pleinement leur rôle dans l'accompagnement des enfants, au-delà du seul cadre scolaire.

En ce qui concerne **les départs en vacances**, la mise en place des *Colos apprenantes* et du *Pass colo* nous semblent des premiers signaux positifs. Nous proposons une stratégie nationale en faveur des séjours éducatifs et départs en vacances, outils éducatifs à part entière et levier de développement des territoires. Impliquant l'État, les collectivités et les acteurs de l'éducation populaire, ce « *Plan national Vacances* », repenserait et simplifierait les dispositifs d'aides, via la création d'un guichet unique sur les territoires. D'autre part, il engagerait un fonds de soutien à la rénovation et la mise aux normes des structures d'accueil, enfin, ce Plan national encouragerait les départs en imaginant un aller vers les publics les plus éloignés et un accompagnement des familles, et favoriserait le développement des séjours dans les structures « légères ». Ces mesures contribueraient également au départ des classes découvertes, pour lesquelles la recherche de financements est de plus en plus une charge pour les écoles.

Concernant la **pérennité des actions éducatives**, la fin du Fonds de soutien aux activités périscolaires (FSDAP) s'inscrit en contradiction du Code de l'éducation en vigueur dont la norme est le format à 4,5 jours de classe et met en danger la continuité des activités sociales, citoyennes, culturelles ou sportives pour les villes qui appliquent les 4,5 jours d'école. Nous proposons **la refonte du FSDAP**, tout en conservant le budget alloué afin de repenser un dispositif permettant la pérennisation des activités périscolaires sur les territoires, tant pour maintenir l'emploi des agents, que pour se donner les moyens de répondre à l'enjeu d'inclusion qui s'impose aux collectivités et en permettant notamment le soutien aux activités en direction des enfants les moins favorisés, qui sont ceux qui profitent le plus de la plus-value éducative de ces actions.

Les cités éducatives représentent aujourd'hui un mode de gouvernance qui a fait ses preuves et doivent être généralisées sur l'ensemble des territoires, y compris ruraux. Tel qu'indiqué dans votre courrier co-signé avec la ministre Juliette Méadel, la démarche des cités éducatives « fait partie des mesures phares » de votre ambition pour la politique de la ville et « leur valeur ajoutée s'incarne de façon concrète dans de nombreux territoires ». Conscients de la limite budgétaire de leur généralisation, nous vous proposons de coconstruire un modèle à travers le comité de filière animation et **la création d'une conférence des financeurs** dédiée, élargie aux sujets majeurs nous préoccupants.

Enfin, **l'école inclusive** est également un sujet majeur de préoccupation pour nos collectivités. Il n'est pas concevable que la loi Vial, adoptée à l'unanimité avec l'accord du Gouvernement, ne soit pas appliquée, ce qui ne permet pas de garantir l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps méridiens mais également durant le temps scolaire puisque ni les familles, ni la communauté éducative ne peuvent s'organiser pour pallier ce temps sans solution d'accueil.

En qualité d'employeurs sur les territoires, confrontés aux contraintes budgétaires actuelles, mais aussi interpellés par nos partenaires de l'éducation populaire, eux-mêmes confrontés à une fragilité économique, **nous portons la conviction que l'éducation, sous toutes ses formes, doit être un sujet majeur des politiques nationales**. Espaces de découverte, d'apprentissage, de formation, d'ouverture au monde, les espaces éducatifs, les temps de vacances, les espaces d'engagement tels que le Service Civique, l'ensemble des activités portées par les mouvements d'éducation populaire constituent le socle des valeurs, de la citoyenneté et du civisme que nous voulons transmettre aux enfants et aux jeunes, tels qu'inscrit dans la législation de notre République : « *La nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs* » (Préambule de la constitution de 1946 -alinéa 1), « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. [...] L'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociales, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif* » (Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 - Art.140)

Nous vous sollicitons, Madame la Ministre, pour un rendez-vous collectif nous permettant d'aborder l'ensemble de ces enjeux pour construire, ensemble, des politiques éducatives dans l'intérêt des enfants et des jeunes, mais aussi envisager les marges de manœuvre pour limiter les ruptures de service public. Le secrétariat du Réseau français des villes éducatrices se tient à votre disposition pour organiser un rendez-vous : Charlotte Denis – contact@rfve.fr.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre très haute considération.



Léonore MONCOND'HUY
Maire de Poitiers
Représentante de France Urbaine au
Comité de Filière Animation



Emilie KUCHEL
Présidente du RFVE
Adjointe au Maire de Brest



Rozenn MERRIEN
Présidente de l'ANDEV



Jean-Michel MORER
Maire de Trilport
Vice-président de l'APVF



Jean Paul CARTERET
Vice-président de l'AMRF



Sébastien MARTIN
Président d'Intercommunalités de France
Président du Grand Chalon